
COMMUNIQUE DE PRESSE

Hygea – Agression d'un préposé au sein de l'Ecoparc de Binche ce 8 décembre

Ce jeudi 8 décembre 2016 vers 12h00, un préposé de l'Ecoparc de Binche a été victime d'une grave agression physique.

Deux hommes, entrepreneurs locaux, se sont présentés à l'Ecoparc avec des déchets encombrants. Dès le contrôle de la carte quota, le préposé a fait remarquer aux deux hommes que leur quota était épuisé et qu'ils ne pourraient y déposer leurs déchets qu'après s'être acquitté de l'achat de nouveaux quotas, tel que le prévoit le règlement. Ces derniers, rapidement rejoints par deux autres collègues, ont ensuite frappé violemment le préposé, qui est tombé au sol et a perdu connaissance. Ces individus ont ensuite pris le temps de vider leurs déchets dans les conteneurs avant de prendre la fuite.

Le préposé a ensuite été amené à l'hôpital pour subir une série d'examens suite à sa perte de connaissance. Il présente notamment une commotion cérébrale ainsi qu'une série de fractures faciales. Il devrait être en incapacité physique et psychologique de reprendre le travail pour une durée significative.

Hygea ne tolère aucun acte de ce type et condamne fermement de tels agissements. L'Intercommunale veillera à ce qu'une procédure judiciaire soit engagée à l'encontre des protagonistes.

Hygea tient à rappeler que si les Ecoparcs sont accessibles à tous, il existe des règles, de sécurité et de tri, que les préposés sont chargés de faire respecter. Les Ecoparcs restent un lieu accessible au public dans lequel il n'est évidemment pas autorisé de faire tout et n'importe quoi. Les préposés sont présents pour accompagner les citoyens, les guider et veiller à la bonne application de ces règles, indispensables pour assurer une gestion optimale des sites.

La Direction, l'ensemble des collaborateurs et les organisations syndicales s'indignent de tels comportements et tiennent à informer les citoyens que l'ensemble des agressions, quelle que soit leur gravité, est consigné et suivi de « sanctions » variables selon la nature des faits (interdiction de fréquenter les Ecoparcs) voire de poursuites judiciaires.

Hygea veillera à poursuivre l'organisation de campagne de sensibilisation afin de lutter contre ses multiples formes de violences, tant physiques que verbales, auxquelles les préposés doivent faire face de plus en plus fréquemment.